

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-CF344

présenté par  
M. Fabien Roussel**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Direction de l'action du Gouvernement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Coordination du travail gouvernemental	100 000	0
<i>Dont titre 2</i>	100 000	0
Protection des droits et libertés	0	0
Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	0	100 000
<b>TOTAUX</b>	100 000	100 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La Commission d'indemnisation des victimes d'essais nucléaires (CIVEN) a plus d'un millier de dossiers de demandes d'indemnisation à traiter, à la suite de l'application de la loi n°2017 du 28 Février 2017 Égalité réelle dans les outre-mer. Cet amendement tend à prélever des crédits d'un montant de 100 000 euros en titre 2 (action 1) sur le programme 333 (moyens multilatéraux des administrations déconcentrées), afin de créditer le titre 2 (action 1) du programme 129 (coordination du travail gouvernemental) et de permettre ainsi la création d'un poste d'ETPT pour accélérer l'expertise et le traitement des demandes en suspens.